

Fondée en **mai 2009**



**FONDATION
D'ENTREPRISE
OCIRP**

Sommaire



Introduction	1
Quelques chiffres	2
Repères	5
Missions de la Fondation	13
L'OCIRP	16



Introduction

Au cœur de la famille, Fondation d'entreprise OCIRP

L'OCIRP, union d'institutions de prévoyance, a souhaité élargir son action, en créant la Fondation d'entreprise OCIRP. Elle s'investit d'une mission d'intérêt général : soutenir des actions en direction des familles face aux risques de la vie, et notamment le soutien d'actions destinées à aider les enfants et les jeunes orphelins à être pleinement dans la vie et à construire leur avenir.

L'OCIRP franchit une nouvelle étape et s'engage en faveur d'une population dont on parle peu et qui reste méconnue, parce qu'englobée dans le groupe des familles monoparentales et délaissée par la recherche.

Afin de mieux accompagner ces enfants face au drame que représente la perte d'un ou de ses parents et de mieux comprendre ses conséquences, la Fondation d'entreprise OCIRP organise son intervention autour de trois axes principaux : soutenir des actions permettant aux jeunes orphelins de grandir malgré la perte en étant accompagnés et soutenus ; sensibiliser le monde des professionnels de l'enfance et de l'éducation ; et enfin soutenir la recherche en sciences sociales et en sciences humaines.

Le défi de la Fondation d'entreprise OCIRP : faire connaître et reconnaître la situation de l'état d'orphelin en France.

Quelques chiffres

500 000 orphelins
de père et/ou de mère de **moins de 21 ans***

800 000 orphelins
de père et/ou de mère de **moins de 25 ans***

Devenir orphelin : un risque accru à l'adolescence

Perdre un de ses parents, ou les deux, est une situation plus rare dans la prime enfance (sur **500 000** orphelins de **moins de 21 ans**, **1/3** ont **moins de dix ans**), mais au fil de l'avancée en âge, cette proportion augmente :

- **un enfant sur 30** entre 10 et 14 ans ;
- **un enfant sur 20** entre 15 et 19 ans ;
- **près d'un enfant sur 10** entre 20 et 24 ans.

Chiffres de l'Institut national de la démographie (Ined), 1999.

3% des moins de 21 ans
sont orphelins de père et/ou de mère*

11% des enfants vivant
en famille monoparentale sont orphelins*

* Chiffres Ined, 1999.

Devenir orphelin : un risque social

Perdre un parent pendant l'enfance concerne davantage les enfants d'origine sociale modeste : **7,4 %** d'orphelins de père et **1,6 %** de mère parmi les enfants d'ouvriers contre **3,1 %** de père et **0,8 %** de mère parmi les enfants de cadres (Ined, 1999).

Devenir orphelin avant l'âge de **20 ans** peut rendre plus difficile l'accès à un diplôme toutes choses égales par ailleurs (le décès du père diminue les chances d'obtenir le baccalauréat et encore plus s'il s'agit du décès de la mère ou des deux parents), ce qui peut conditionner la suite du parcours professionnel (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), 2008).

Étudier la situation des orphelins pour mieux les comprendre

Il n'existe, en France, qu'une seule étude quantitative exhaustive sur la situation des orphelins et de leur famille (Ined, 1999).

Elle apporte des informations inédites sur les orphelins et souligne que cette population est peu explorée, aussi bien dans les statistiques que dans les études sur la sociologie de la famille et des politiques sociales. Toutefois, l'analyse de la situation des orphelins semble mieux appréhendée dans les domaines de la psychologie et de la psychiatrie.

Dans le cadre de son projet de fondation, l'OCIRP a réalisé en 2007 une étude* dont l'objectif était d'évaluer les besoins des orphelins et de déterminer la nature des actions à soutenir pour répondre à leurs attentes.

Cette recherche a été menée selon une triple approche :

- une analyse des données quantitatives disponibles sur une population d'orphelins de 8 524 enfants bénéficiaires d'une rente OCIRP ;
- la mise en œuvre d'une enquête qualitative ;
- la diffusion d'un questionnaire auprès des associations membres de la Fédération des associations des conjoints survivants (Favec).

* Étude « La situation et les besoins des orphelins ; quelles spécificités ? » par Esin Gezer, chargée de mission OCIRP en 2007. Mémoire de Master Recherche « Dynamiques de populations » IDUP (Institut de Démographie Université Paris I), sous la direction de Marlène Lamy.

Repères



Exprimer l'indicible : dépasser le choc émotionnel	6
Accepter l'inacceptable : à chaque âge sa conception de la mort	7
Appréhender les circonstances du deuil : où, quand, comment	8
Partager sa peine : la famille, les amis, les professionnels	9
Créer de nouveaux liens familiaux : entre frustration et responsabilisation	10
Faire face à l'école : entre découragement et surinvestissement	11
Faciliter les changements : les bouleversements du quotidien	12



Exprimer l'indicible : dépasser le choc émotionnel

Chaque enfant vit la perte d'un parent de façon différente : en fonction de sa personnalité, bien sûr, mais aussi de l'attitude de son entourage, et de la relation qu'il avait au parent décédé.

À l'annonce de la disparition, mais aussi dans les mois et les années qui suivent, l'enfant connaît un certain déséquilibre affectif. Il peut exprimer sa tristesse ou cacher ses émotions derrière une insensibilité apparente, de l'insouciance, un manque d'appétit ou encore une agressivité latente.

Un accompagnement fait d'attention, d'écoute et d'échanges va lui permettre d'exprimer ses sentiments, de dénouer ses difficultés et de restaurer sa confiance. Évoquer l'absent, les souvenirs heureux et les périodes difficiles, regarder des photos du défunt... Autant de manières d'encourager le dialogue.

Accepter l'inacceptable : à chaque âge sa conception de la mort

Tristesse, pleurs, colère, sentiment d'injustice, mais aussi mutisme, insensibilité apparente, insouciance... Les sentiments liés à la perte d'un parent sont complexes. Et pour cause : l'enfant n'est pas un adulte en miniature, et il a sa propre conception de la disparition. Il va donc réagir différemment en fonction de son caractère, bien entendu, mais aussi de son âge au moment du décès.

Dans la petite enfance, il s' imagine souvent la mort comme une situation temporaire, et la perçoit d'un point de vue sensoriel : il perçoit la situation tragique qui l'entourne et l'associe au chagrin ou à la tristesse. Ce n'est qu'à partir de 8 ou 9 ans que le concept de mort est bien intégré. Il comprend alors qu'elle est irréversible, universelle et naturelle.

Aux abords de l'adolescence et durant celle-ci, la problématique change : en cette période de transition, ce sont les questions identitaires qui risquent d'être accentuées par le bouleversement psychique engendré par la perte du parent.

Appréhender les circonstances du deuil : où, quand, comment

Maladie, accident, crise cardiaque, suicide... Si le choc est toujours présent lors du décès d'un parent, les circonstances n'en ont pas moins une influence sur la manière dont l'enfant va vivre son deuil.

Dans le cas d'un décès suite à une maladie, l'enfant est peut-être mieux préparé à ce qui l'attend. Bien entendu, cela ne permet nullement d'éviter les souffrances liées au deuil, mais la perception de la maladie et la prise en charge de celle-ci par la famille vont jouer un rôle dans la relation qu'il gardera avec le défunt.

En revanche, lorsque la mort est provoquée par un accident ou une crise cardiaque, le choc est bien plus brutal : la disparition d'un repère essentiel fait tout changer en un instant. Dès lors, le décès peut engendrer des sentiments violents de culpabilité ou de regrets.

Les cas de suicide sont souvent les plus difficiles à vivre. La culpabilité, sentiment de ne pas avoir suffisamment aimé le parent suicidé pour le « retenir », peut être présente, de même que la honte. Il est alors important de le déculpabiliser, de lui dire qu'il n'y est pour rien.

Partager sa peine : la famille, les amis, les professionnels

Parler, s'exprimer, communiquer... Des actes simples peuvent devenir complexes.

Si l'enfant trouve une écoute bienveillante, la parole devient libératoire et les moments d'échanges des lieux de reconstruction.

Le parent restant, lui-même en grande souffrance, n'est pas toujours disponible. De même, au sein de la fratrie, le décès du parent peut générer des relations tendues, en particulier lorsque l'un des enfants prend des responsabilités vis-à-vis des autres.

Dès lors, les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et de manière générale la famille proche peuvent prendre le relais et offrir une écoute attentionnée dans laquelle l'enfant trouvera des points d'appui et d'autres modalités d'expression. L'enfant peut également trouver écoute et aide du côté de ses amis.

Si le deuil reste difficile, le recours à un professionnel peut néanmoins s'avérer nécessaire à condition toutefois que l'enfant y adhère pleinement tout comme son parent survivant.

Créer de nouveaux liens familiaux : entre frustration et responsabilisation

Un parent décédé et ce sont les repères de toute une famille qui volent en éclats. Dans cette structure familiale bouleversée, où le conjoint survivant a parfois du mal à continuer à assurer sa place, l'enfant va être amené à se construire de nouveaux repères.

Bien souvent, le parent restant devient le repère essentiel de l'enfant : les conflits du passé s'atténuent, l'attachement se renforce, les responsabilités nécessaires au quotidien se partagent...

L'enfant comme le parent souhaite à ce moment les mêmes choses : amoindrir la peine, parler de celui qui n'est plus, rétablir un équilibre...

Ces désirs partagés peuvent parfois installer un contexte dans lequel il sera difficile pour l'enfant de conserver sa place face à un parent qui demande à combler une perte.

Il peut être difficile aussi pour le parent de renoncer à cette complicité et de faire comprendre à l'enfant qu'il n'est pas là pour remplacer l'autre, au risque de voir disparaître les limites des rôles de chacun.

Cette confusion des rôles, que l'on constate parfois, peut engendrer des situations complexes dans lesquelles les interrogations de l'enfant vont s'exprimer sous de multiples formes : agressivité, dépendance, crainte qu'un nouveau drame se produise...

Faire face à l'école : entre découragement et surinvestissement

Alors que la vie familiale intègre les changements liés à la disparition, la vie scolaire continue et reste un des repères pour l'enfant. Selon sa personnalité les répercussions de la perte du parent peuvent influencer sur la scolarité.

Dans certains cas et surtout dans les premiers temps, le découragement, l'inattention ou des difficultés de concentration peuvent perturber l'enfant qui éprouvera des difficultés à suivre le rythme.

Il arrive également que l'enfant se plonge dans ses études pour atténuer ses souffrances : il mobilise ainsi son esprit vers un domaine qu'il peut maîtriser.

Mais un surinvestissement scolaire peut être le signe de la culpabilité, ou du désir de satisfaire le parent décédé lorsque celui-ci attendait beaucoup de lui sur un plan scolaire. Dans ce cas, il est utile de prendre en compte cette attitude pour mieux comprendre les exigences que l'enfant s'impose et qui peuvent révéler sa souffrance.

Faciliter les changements : les bouleversements du quotidien

Les répercussions matérielles du décès ne sont pas sans incidence sur l'organisation du quotidien de la famille, tant en termes d'activités et de loisirs que de logement.

Si le déménagement peut s'avérer parfois nécessaire pour tenir compte de la situation matérielle de la famille, il représente néanmoins une perte de repères supplémentaire pour l'enfant : son univers familial va être bouleversé, et il va perdre, en plus de son parent, sa maison, et éventuellement son école et ses amis.

Autant dire que le déménagement peut être une désorganisation de plus dans la vie de l'enfant, déjà perturbé par les conséquences psychologiques et matérielles du décès. Les réticences de l'enfant doivent permettre d'installer un dialogue afin que les motifs du déménagement soient bien compris et non vécus comme une sanction supplémentaire ou la volonté d'oublier le parent disparu.

Les activités, les loisirs et les vacances, eux aussi, se modifient du fait de l'absence d'un des parents, de l'état psychologique des membres de la famille restants, ou encore de la baisse de leur niveau de vie.

Missions de la Fondation



La Fondation a choisi de soutenir des projets menés par des associations et des organismes d'intérêt général à but non lucratif, en direction des orphelins.

Agir pour l'enfant et sa famille

Agir pour les professionnels

Agir pour la recherche



Grandir malgré la perte : accompagner les orphelins



Pour plus d'informations
Consultez notre site :
www.fondation-ocirp.fr

Agir pour l'enfant et sa famille

Pour passer du choc à la reconstruction après le décès d'un ou de ses parents, l'enfant a besoin d'être entouré et accompagné individuellement ou de manière collective avec sa famille.

Dans le cadre d'appels à projet, la première mission de la Fondation d'entreprise OCIRP est de soutenir des actions portées par des associations.

Agir pour les professionnels

Enseignants, assistantes maternelles, personnel de crèche, responsables de centres de loisirs, corps médical... Autant de témoins de la détresse de l'enfant au moment du décès de son ou ses parents.

La Fondation d'entreprise OCIRP souhaite encourager des initiatives de sensibilisation et de formation des professionnels.

Agir pour la recherche

Dans notre société la situation du veuvage précoce, à l'origine de l'état d'orphelin est très peu abordée. La mort reste un sujet tabou qui plus est lorsqu'elle touche les enfants.

Pour contribuer à la reconnaissance de la situation des orphelins dans la société, la Fondation d'entreprise OCIRP souhaite soutenir la recherche en sciences humaines sur ce sujet délaissé.

La famille au cœur de nos missions Le collectif au cœur de nos garanties

Les conséquences du décès précoce, de la dépendance et du handicap restent très insuffisamment prises en charge par les régimes légaux de protection sociale. Depuis 40 ans, près de 40 institutions de prévoyance sont regroupées au sein de l'OCIRP afin de permettre aux salariés de bénéficier de garanties de prévoyance adaptées à ces situations.

Elles se traduisent par le versement de rentes dans le cadre de contrats collectifs, accompagnées d'une politique d'action sociale de soutien aux familles et revalorisées annuellement.

Plus de quatre millions de salariés et 600 000 entreprises relèvent des garanties de l'OCIRP. L'OCIRP, union d'institutions de prévoyance à gestion paritaire, est à but non lucratif.

Les institutions membres de l'OCIRP

AG2R Prévoyance

AGRI Prévoyance

ANIPS

APGIS

APICIL Prévoyance

APRI Prévoyance

AUDIENS Prévoyance

CAIRPSA-CARPRECA

Prévoyance

CAPAVES Prévoyance

CAPSSA

CARCEPT Prévoyance

CARPILIG Prévoyance

CCPMA Prévoyance

CIPREV

CIRCO Prévoyance

CPCEA

CREPA

CRIA Prévoyance

CRP

GNP

ICIRS Prévoyance

INPR

IONIS Prévoyance

IPBP

IPECA Prévoyance

IPGM

IPSEC

IRCEM Prévoyance

ISICA Prévoyance

LA BOËTIE Prévoyance

MÉDÉRIC Prévoyance

NOVALIS Prévoyance

OREPA Prévoyance

PRÉMALLIANCE

Prévoyance

RÉUNICA Prévoyance

TAITBOUT Prévoyance

UNIPRÉVOYANCE

URRPIMMEC

VAUBAN-HUMANIS

Prévoyance

Contacts

Sylvie Pinquier-Bahda

Directrice adjointe de l'OCIRP
01 44 56 22 56 - pbahda@ocirp.fr

Elisabeth Wattel-Buclet

Chef de projet Fondation d'entreprise OCIRP
01 44 56 22 38 - wattel-buclet@ocirp.fr

Emmanuelle Enfrein

Chargée des relations publiques OCIRP
01 44 56 22 36 - enfrein@ocirp.fr

Remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à la création de la Fondation d'entreprise OCIRP et à la Fédération des associations des conjoints survivants (Favec).





10, rue Cambacérés - 75008 Paris - Tél. : 01 44 56 22 56 - www.fondation-ocirp.fr